

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'EPAGNY METZ-TESSY

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

***Le Conseil Municipal se réunira
dans la salle d'animation sise 15 rue de la Grenette
à EPAGNY METZ-TESSY,***

Le mardi 16 octobre 2018 à 18h30.

Affiché le 09 octobre 2018

ORDRE DU JOUR

- ➔ Approbation du compte-rendu du 18 septembre 2018.
- 1. Avis du Conseil Municipal sur le projet d'arrêté préfectoral de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy et de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy et sur les statuts proposés.
- 2. Communauté d'Agglomération du Grand Annecy : Approbation du rapport du 4 septembre 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
- 3. Acquisition foncière - Commune d'EPAGNY METZ-TESSY / Madame Jeanne BOUVARD MIEVRE - Parcelle cadastrée 181 AC n° 135 - Lieu-dit "Au Champ des Genottes Nord".
- 4. Acquisition foncière Commune d'EPAGNY METZ-TESSY / SNC LES LUCIOLES - Parcelles cadastrées AE 380, AE 382 et AE 404 - Lieu-dit "Le Château".
- 5. Portage foncier par l'Etablissement Public Foncier de la Haute Savoie (EPF 74) - parcelles cadastrées AP n° 127 et n° 134 au lieu-dit "Sous Lettraz".
- 6. Portage foncier par l'Etablissement Public Foncier de la Haute Savoie (EPF 74) - parcelles cadastrées AS n° 37 et n° 39 au lieu-dit "Chez Moutier".
- 7. Adaptation du tableau des emplois.
- 8. Règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service.

9. Affectation en non-valeur de recettes irrécouvrables sur exercices antérieurs.
10. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Amicale de l'Ancolie.
11. Gestion du domaine communal : classement dans le domaine public.
12. Bois des Iles - Coupe affouagère 2019.
13. Commune d'EPAGNY METZ-TESSY / Office Public de l'Habitat de la Haute-Savoie : Impasse des Cèdres - Ferme de Metz - avenant n° 3 au contrat de réservation de locaux professionnels - modification de la date d'achèvement des travaux.
14. Demandes de subvention au titre du Contrat Ambition Région, Dispositif Bourg Centre.

Points non délibératifs :

1. *Compte rendu de l'utilisation par le Maire des délégations qui lui ont été accordées en application de l'article L 2122-22 du CGCT.*
2. *Questions diverses.*

Le Maire,



Roland DAVIET.